

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 12 décembre 2023* à *19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères, Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire monsieur André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENT : Monsieur Jean Précourt

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 12

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-12-422

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2023 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

05. Augmentation salariale des conseillers municipaux et du maire - Année 2024 ;
06. Abrogation de la résolution 2021-12-442 ;
07. Attribution des responsabilités des membres du conseil ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. Adoption du calendrier 2024 des séances régulières du conseil municipal ;
09. Autorisation de paiement des heures supplémentaires cumulées de la directrice générale ;
10. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 248-2023 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2024 ;
11. Affectation de surplus de 400 000 \$ pour l'Hôtel de Ville ;
12. Remboursement de taxes foncières - Matricule 5504 46 3495 lié à l'adresse 66, rang de l'Île ;
13. Autorisation de paiement à la firme *SPE valeur assurable* - Évaluation des bâtiments et équipements municipaux ;
14. Autorisation de paiement à Infotech - Contrat de service 2024 ;
15. Autorisation de paiement à *PG Solutions Inc.* - Contrat d'entretien, de soutien et de maintien des droits AC Finances ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

16. Affectation de surplus de 273 000 \$ pour l'Hôtel Traversy ;
17. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant Inc.* - Stabilisation des berges du rang de l'Île au 17 novembre 2023 ;
18. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant Inc.* - Stabilisation des berges du rang de l'Île au 8 décembre 2023 ;

VOIRIE MUNICIPALE

19. Autorisation de paiement à Garage Pierre Dufresne - Entretien et réparations mécaniques - Camion de voirie Ford 2022 F-250 Super Duty ;
20. Affectation de surplus de 35 000 \$ pour les glissières de sécurité ;
21. Octroi de contrat à *Entreprise Ployard 2000 inc.* - Travaux de remplacement glissière de sécurité - 890, rang Haut-de-la-Rivière ;
22. Octroi de contrat aux *Entreprises B. C. I.* - Empierrement de l'intersection des rangs Saint-Joseph et Saint-Louis ;
23. Octroi de contrat à *Groupe 132 Inc.* - Travaux de réparation du ponceau du rang de l'Île ;

HYGIÈNE DU MILIEU

24. Autorisation de paiement à la firme *PLP Consultants* - Programmation d'un logiciel de maintien des actifs municipaux ;
25. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant Inc.* - Collaborateurs externes pour la vidange des boues des étangs aérés ;
26. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant Inc.* - Accompagnement de l'opérationnel aux étangs aérés ;
27. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant Inc.* - Accompagnement de l'opérationnel aux étangs aérés ;
28. Autorisation de paiement à la firme *GFL Environmental Services inc.* - *Décompte progressif no 1* - Vidange des boues étangs aérés ;
29. Octroi de contrat à la firme *Stantec Experts-conseils ltée* - Étude de capacité résiduelle des étangs aérés et du poste de pompage Ally ;
30. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant Inc.* - Modélisation hydraulique du réseau d'eau potable secteur Notre-Dame ;
31. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant Inc.* - Modélisation hydraulique du réseau d'eau potable secteur Notre-Dame ;
32. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant Inc.* - Dossier mise aux normes des eaux usées secteur N-D ;
33. Autorisation de paiement à la firme *Pluritec LTÉE* - Balancement hydraulique et études préparatoires ;
34. Octroi de contrat à la firme *Pluritec LTÉE* - Réalisation d'un cahier de rinçage/purge unidirectionnel du réseau d'eau potable ;
35. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant Inc.* - Accompagnement pour l'année 2023 - Programmation TECQ 2019-2023 ;
36. Autorisation de paiement à la firme *Stantec Experts-conseils ltée* - Services professionnels en ingénierie - Remplacement des conduites de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;
37. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 249-2023 relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie ;
38. Écocentre Odanak - Non-renouvellement de l'entente de services 2024 ;
39. Écocentre ECO MP de Pierreville - Entente de services 2024 ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

40. Office d'Habitation Nicolet-Yamaska - Adoption du 2^e budget révisé 2023 ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

41. Adoption du projet de règlement numéro 247-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017 afin de modifier certaines dispositions ;
42. Date d'assemblée de consultation publique - Règlement numéro 247-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017 afin de modifier certaines dispositions ;
43. Adoption de la dérogation mineure 2023-006 de Jean-François Dostie ;
44. Adoption de la dérogation mineure 2023-007 de Martin Proulx ;

LOISIRS ET CULTURE

45. Demande d'aide financière - Budget 2023 - Le lien Maison de la famille ;
46. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant Inc.* - Projet d'aménagement du parc de l'hôtel de ville - PAFIRSPA ;
47. Autorisation de paiement à DPE inc. - Cadeaux aux participants - Tournoi de soccer 2023 ;
48. Paiement de la contribution financière à l'école Vincent-Lemire - Projet classe extérieure ;
49. Autorisation de contribution financière à la Guignolée 2023 - Secteurs Pierreville et Notre-Dame-de-Pierreville ;
50. Autorisation de paiement à Mme Josée Bussièrès - Concours de conception de cartes de Noël ;

-
51. Affaires diverses ;
 52. Documents déposés ;
 53. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
Période de questions ;
 54. Levée de l'assemblée.

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 14 novembre 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2023-12-423
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 14 novembre 2023 et d'en autoriser la signature.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 28 novembre 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2023-12-424
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 28 novembre 2023 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 30 novembre 2023 ;

2023-12-425
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2023.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Décembre

ANNÉE 2023

Liste des comptes

Déboursés directs (Dépense 2023)

1	9571	Agritex - Entretien du tracteur R-2023-11-390	1 388,73 \$
2	9572	Veilleux Geneviève - Subvention Hockey (Eden Boucher)	150,00 \$
3	9573	Chevalier de Colomb - Aide financière 2023 R-2023-11-416	1 500,00 \$
4	9574	Excavation des Iles inc. - Enlèvement des bouées R-2023-11-407	6 093,68 \$
5	9575	Les Services EXP inc. - Mise à niveau et modification du site des neiges usées R-2023-11-393	382,29 \$

6	9576	Therrien Couture Jolicoeur - HP glissement terrain rang De L'Ile R-2023-11-406	631,21 \$
7	9577	Infotech - Banque d'heures 26h R-2023-11-380	2 540,95 \$
8	9578	Excavation MC BM inc. - Décompte #5 conduites des rues Daneau-Descheneaux R-2023-11-399	76 999,17 \$
9	9579	Fadoq de Pierreville - Aide financière 2023 R-2023-11-414	2 500,00 \$
10	9580	Lambert Therrien S.E.N.C. - HP Dossier excavation Tourigny R-2023-11-387	1 455,81 \$
11	9581	Cercle de Fermières Saint-François-Du-Lac - Aide financière 2023 R-2023-11-411	250,00 \$
12	9582	Gauthier Allyson - Responsable de soccer 2023 R-2023-11-408	240,00 \$
13	9583	Stantec Experts conseils Ltée. - Station d'épuration ND, conduites rues Daneau-Descheneaux R-2023-402-400	3 707,95 \$
14	9584	Simo Management inc. - Inspection de vanne d'eau, inspection des bornes incendie R-2023-11-384-404	6 000,70 \$
15	9585	Atkinsréalis Canada inc. - Travaux sur conduites rues Daneau-Descheneaux R-2023-11-401	6 157,38 \$
16	9586	Ferme Le Petit-Lard - 1/6 versement déneigement des rues 2023-2024 R-2023-08-284	46 445,59 \$
17	9587	Guignolée de Pierreville - Don Guignolée 2023	1 000,00 \$
Sous-total des factures déjà payées			157 443,46 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacement du mois de novembre 2023	71,98 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire de novembre 2023	63,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			135,22 \$

Prélèvements automatiques

1		Hydro-Québec - Électricité de novembre 2023	5 303,54 \$
2		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de novembre 2023	11 425,32 \$
3		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de novembre 2023	5 505,49 \$
4		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de novembre 2023	4 666,40 \$
5		Sogetel - Service Internet du mois de novembre 2023	18,34 \$
6		Telus - Cellulaire dg + municipalité	177,34 \$
7		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			27 136,67 \$

Fournisseurs 2023

1	9588	Descôteaux André - Déplacements: MRC Nicolet, Asphaltage Grande-Ligne et Ducharme, député, ponceau rang De L'Ile, Mario Tourigny (2x),	- \$
2	9588	Suite: Salle Renaud-Baril (prise micro-onde), barrière garage, Chalet des loisirs, Nicolet pour plaque au garage, chemin Landry (maison neuve Plainte)	358,68 \$
3	9589	Boisvert Lyne - Déplacements: MRC Nicolet, Mégabro, arena Saint-Léonard, Pville branchement à distance (budget), Drummondville (épicerie budget),	- \$
4	9589	Suite: Lac à l'épaule, Pville (épicerie budget), budget Pville, Drummondville Tim Hortons (budget)	453,84 \$
5	9589	Boisvert Lyne - Postes Canada (Guignolée 2x), Micro-Onde salle Renaud-Baril, Cogeco Internet garage, Cogeco Internet chalet des loisirs,	
6	9589	Suite: Addison fil de téléphone et câbles HDMI, Costco batterie, Laferté meule métal, rectifieuse, visseuse, batteries, jean coutu Tylenol	1 840,80 \$
7	9590	Buropro - Photocopies, brochures	1 946,75 \$
8	9591	Carrières PCM - Pierre MG 20B - 0 3/4" (28.49)	489,72 \$
9	9592	Dépanneur Pierreville - Essence camions	617,50 \$
10	9593	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	81,76 \$
11	9594	Ferme Le Petit-Lard - 1/6 versement déneigement des rues	46 445,59 \$
12	9595	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation novembre 2023	55,00 \$
13	9596	Garage Pierre Dufresne - Entretien des camions	508,58 \$
14	9597	Groupe InfoPlus - Hébergement des sauvages 01-11-2023 au 31-01-2024	120,76 \$
15	9598	Eurofins Environex - Test d'eau potable	560,51 \$
16	9599	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Sentinelle au loisirs ND	154,75 \$
17	9600	Martech - Panneaux non stationnement et interdiction au camion	269,62 \$
18	9601	Mégaburo - Post-it, sacs réutilisables, attaches croisée, stylo, papier 8.5x11, surligneurs	455,66 \$
19	9602	MRC Nicolet-Yamaska - Projets structurants et collectifs - Volet éolien	2 852,84 \$
20	9603	Normand Bardier - Sortir les quais, transport voyage de pierre 0 3/4	1 817,57 \$
21	9604	Patrick Morin - Vis à plancher, clé, grattoir à neige 21", chaudière vide, clé, tapis, étiquette, sac de poussière,	422,03 \$

		rallonge, lumières, projecteurs néons	
22	9605	Groupe 132 inc. - Réparation nid de poule rues Rouillard et Descôteaux	12 854,21 \$
23	9606	Sanixel - Papier à main, nettoyant à plancher, nettoyant à toilette, fondant à glace	854,13 \$
24	9607	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau de novembre 2023	19 829,58 \$
25	9608	R.G.M.R. Bas Saint-François - 11/12 vers. Quote-part, collecte de feuilles, vignette 166 rang De L'Ile	22 259,94 \$
26	9609	Régie d'Incendie Pierreville - Saint-François-Du-Lac - 4e quote part 2023, interventions: 57 Saint-Jacques, 119 Georges, prévention	31 649,89 \$
27	9610	Réseau Biblio CQLM - Reliure de livre	14,29 \$
28	9611	SEAO Constructo - Avis plans, devis et surveillance stabilisation des berges	48,03 \$
29	9612	Médias Transcontinental S.E.N.C. - Affichage de l'avis des plans, devis et surveillance stabilisation des berges	630,18 \$
30	9613	Gill Geneviève - Subvention volleyball (Marguerite Léveillée), Subvention Hockey (Louis-Charles Léveillée)	600,00 \$
31	9614	ADN Communication - Alertes Municipales novembre 2023	121,01 \$
32	9615	Gamelin Yvon - 1/5 versement déneigement stationnement, 1/4 versement trottoir, 1/4 versement neiges usées	3 801,77 \$
33	9616	Niquet Marie-Pier - Subvention couches lavables	100,00 \$
		Sous-total des factures à payer	152 214,99 \$
		Total des factures du mois	336 930,34 \$

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTIONS

LÉGISLATION

05. AUGMENTATION SALARIALE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DU MAIRE - ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE le salaire des conseillers municipaux et du maire de la Municipalité doit être représentatif du coût de la vie ;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'augmentation salariale tient compte de l'indice des prix à la consommation ainsi que d'une augmentation raisonnable qui fait en sorte de reconnaître le travail du maire et des conseillers municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs réunions ont lieu pour les élus siégeant au comité des loisirs soit Mme Josée Bussièrès et Mme Marie-Pier Guévin Michaud. Il a été décidé qu'un montant additionnel de 50,00 \$ par réunion leur sera alloué pour 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-426

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir au maire de la Municipalité une augmentation de salaire de 5 % pour l'année 2024 ;

ET d'offrir une augmentation de salaire de l'ordre de 8 % aux conseillers municipaux pour l'année 2024 ;

ET de déboursier un montant additionnel de 50,00 \$ par réunions auxquelles les conseillers responsables du Comité des Loisirs auront assisté pour l'année 2024 ;

QUE ces augmentations entreront en vigueur dès janvier 2024.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Rémunération de base-Élus » 02 110 00 131, « Allocation de dépenses-Élus » 02 110 00 133

06. ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2021-12-442

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-12-442 établit la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux, le tout en remplacement de toutes autres nominations antérieures ;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions 2023-04-122 et 2023-10-359 modifient la liste d'attributions des responsabilités des membres du conseil municipal établi par la résolution 2021-12-442 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 2021-12-442, de réviser la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux et de procéder aux modifications qui s'imposent ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-427

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution 2021-12-442.

07. ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux et de procéder aux modifications qui s'imposent à la suite de l'abrogation de la résolution 2021-12-442 ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-428

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que s'établisse dorénavant comme suit la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux, le tout en remplacement de toutes autres nominations antérieures, à savoir ;

- | | | |
|---|---|--|
| 1. Voirie et travaux publics | : | L'ensemble du conseil |
| 2. Assainissement des eaux | : | L'ensemble du conseil |
| 3. Police | : | L'ensemble du conseil |
| 4. Loisirs | : | Marie-Pier Guévin-Michaud
Josée Bussières |
| 5. Jeux d'eau | : | L'ensemble du conseil |
| 6. Bibliothèque | : | Nathalie Traversy
Josée Bussières |
| 7. Aménagement et urbanisme | : | L'ensemble du conseil |
| 8. Finances | : | L'ensemble du conseil |
| 9. Protection civile et assistance | : | André Descôteaux, maire
Jonathan Gamelin (substitut) |
| 10. Centre communautaire | : | L'ensemble du conseil |
| 11. Le personnel | : | L'ensemble du conseil |
| 12. Comité des ressources humaines | : | André Descôteaux, maire
Michel Bélisle
Marie-Pier Guévin-Michaud |

Chacun des membres du conseil acceptant leurs nominations respectives séance tenante, entendu que monsieur le maire est toujours d'office membre de chacun des comités ;

De plus, toujours sous la même proposition, il est unanimement résolu par le conseil de nommer comme délégué au sein des organismes auxquels la municipalité adhère les personnes suivantes, le tout en remplacement de toutes nominations antérieures ;

13. O.M.H.P. : Nathalie Traversy
Josée Bussièrès (substitut)
14. C.R.S.B.P. : Nathalie Traversy (répondant)
Chantal Bellamy (coordonnatrice)
Josée Bussièrès (substitut)
15. Bougie bus : Marie-Pier Guévin-Michaud
16. Régie I.A.E.P. du Bas-St-François : André Descôteaux
Nathalie Traversy
Michel Bélisle (substitut)
17. Régie I.G.D. du Bas-St-François : Jean Précourt
Michel Bélisle (substitut)
18. Régie d'incendie Pierreville
Saint-François-du-Lac : André Descôteaux
Marie-Pier Guévin-Michaud
19. Bouées : L'ensemble du conseil
20. Vélo sur la rivière : Nathalie Traversy
Jonathan Gamelin
21. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :
- Membres d'office
André Descôteaux, maire
Michel Bélisle
Nathalie Traversy
Lyne Boisvert, CPA, directrice générale et greffière-trésorière
- Citoyens (nes) de la municipalité
Nicole Beaulac
Serge Gauthier
Maurice Vidal

Chacun des membres du conseil accepte leurs délégations respectives séance tenante et ces nominations sont applicables depuis le 12 décembre 2023.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. ADOPTION DU CALENDRIER 2024 DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent, avant le 31 décembre de chaque année, établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances (Art. 148 C.M. et 319 L.C.V.)

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-429

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de fixer les dates et l'heure des séances régulières du conseil municipal de la Municipalité de Pierreville selon le calendrier suivant :

CALENDRIER 2024	
<i>Séances ordinaires du conseil municipal de Pierreville</i>	
Mardi 23 janvier 2024	à 19h30
Mardi 13 février 2024	à 19h30
Mardi 12 mars 2024	à 19h30
Mardi 16 avril 2024	à 19h30
Mardi 14 mai 2024	à 19h30
Mardi 11 juin 2024	à 19h30
Mardi 9 juillet 2024	à 19h30
Mardi 20 août 2024	à 19h30
Mardi 10 septembre 2024	à 19h30
Mardi 8 octobre 2024	à 19h30
Mardi 12 novembre 2024	à 19h30
Mercredi 11 décembre 2024	à 19h30

09. AUTORISATION DE PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES CUMULÉES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE depuis mai 2013, madame Lyne Boisvert est au service de la Municipalité à titre de directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE madame Boisvert avait demandé au conseil municipal que ses heures supplémentaires soient mises en banque pour lui servir de sécurité en cas de maladie ou d'imprévu ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris la décision de mettre à jour ce temps cumulé qui comprend 360 heures, soit les heures de maladie et de vacances s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 pour une somme de 25 432,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-430

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières

Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de déboursier, par l'entremise du système de paie, le montant dû à madame Lyne Boisvert, directrice générale ;

QUE dans les années à venir, les vacances de Mme Lyne Boisvert soient prises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire administration » 02 130 00 141

10. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 248-2023 RELATIF À L'IMPOSITION ET AUX CONDITIONS DE PERCEPTION DES TAXES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Josée Bussières qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 248-2023 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2024.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 248-2023 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2024 est déposé. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

11. AFFECTATION DE SURPLUS DE 400 000 \$ POUR L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2023, une somme de 380 000 \$ avait été prévue au budget pour un réaménagement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2024, les élus ont pris la décision d'ajouter une somme supplémentaire de 20 000 \$, ce qui porte la somme à 400 000 \$ pour le réaménagement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une affectation de surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2023, afin de réserver un montant de 400 000 \$ qui avait été budgété dans le programme triennal d'immobilisations 2023-2025 ;

2023-12-431

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une affectation de surplus accumulé affecté pour un total de 400 000 \$ pour le réaménagement de l'hôtel de ville :

Surplus affecté - Hôtel de Ville 400 000 \$

QUE cette affectation de surplus devra être comptabilisée dans l'exercice financier 2023.

12. REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES – MATRICULE 5504 46 3495 LIÉ À L'ADRESSE 66, RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} novembre 2022, un glissement de terrain est survenu dans le rang de l'Île à Pierreville, obligeant l'évacuation de madame Nicole Dupuis qui réside au 66, rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE depuis son évacuation en novembre 2022, madame Dupuis n'a jamais réintégré son domicile ;

CONSIDÉRANT QUE le compte de taxes lié à la résidence du 66, rang de l'île pour l'année 2023 se solde à un montant de 2 324,74 \$ ce qui inclus les taxes sur la valeur foncière ainsi que les taxes relatives à la tarification pour les services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l'impossibilité de vérifier les données liées à la consommation d'eau qui confirme un montant de 542,63 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris la décision de créditer le solde complet du compte de taxes municipales du matricule 5504 46 3495, à savoir :

MATRICULE 5504 46 3495	
Taxes foncières 2023	1 554,91 \$
Assainis ensemble 2023 Reg 002-2021	25,78 \$
Écocentre Odanak 2023	14,00 \$
Taxes insectes 2023	61,13 \$
Consommation eau 2023	525,60 \$
Ordures résidentielles 2023	143,32 \$
TOTAL	2 324,74 \$

CONSIDÉRANT QUE ces crédits représentent un montant total de 2 324,74 \$;

2023-12-432

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un crédit ou un remboursement du solde du compte de taxes municipales pour le matricule 5504 46 3495 pour l'année 2023, pour une somme de 2 324,74 \$;

QUE les intérêts liés à ce compte soient annulés.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remboursement de taxes » 02 130 00 992

13. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME SPE VALEUR ASSURABLE - ÉVALUATION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-08-277 mandate la firme *SPE valeur assurable* à procéder à l'évaluation professionnelle de la valeur immobilière des bâtiments, des équipements et des ameublements de la municipalité de Pierreville afin de détenir une couverture d'assurance suffisante ;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé à la firme *SPE valeur assurable*, et ce en lien avec les valeurs assurables pour la règle proportionnelle puisque depuis les dernières années, les coûts des matériaux ont augmenté considérablement depuis la pandémie COVID-19 et que la municipalité veut obtenir une assurance externe que les montants inscrits pour les valeurs de reconstruction des bâtiments et équipements dans la police d'assurance sont suffisants ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 23016 d'une somme de 10 640,94 \$ taxes incluses, émise le 24 novembre 2023 par la firme *SPE valeur assurable* pour l'évaluation professionnelle de la valeur de remplacement à neuf des bâtiments, des équipements et des ameublements de la Municipalité ainsi que la rédaction du « Rapport d'évaluation - Dossier 18423 » ;

2023-12-433

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 10 640,94 \$ taxes incluses à la firme *SPE valeur assurable*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Assurance - Gestion financière » 02 130 00 421, « Assurance - ADM » 02 190 00 421, « Assurance - Sécurité civile » 02 230 00 421, « Assurance - Voirie » 02 320 00 421, « Assurance - Garage municipal » 02 321 00 421, « Assurance - Camions municipaux » 02 322 00 421, « Assurance - Tracteurs » 02 324 00 421, « Assurance - Enlèvement de la neige » 02 330 00 421, « Assurance - Éclairage des rues » 02 340 00 421, « Assurance - Réseau d'aqueduc » 02 413 00 421, « Assurance - TEU Usine ND » 02 41400 421, « Assurance - TEU Usine Pville » 02 414 10 421, « Assurance - Réseau égout ND » 02 415 00 421, « Assurance - Réseau Égout Pville » 02 415 10 421, « Assurance - Aménagement - Urbanisme et zonage » 02 610 00 421, « Assurance - Centre communautaire » 02 701 20 421, « Assurance - Chalet des Loisirs ND » 02 701 22 421, « Assurance - Patinoires » 02 701 30 421, « Assurance - Quais, plage » 02 701 40 421, « Assurance - Parcs et terrains de jeux » 02 701 50 421, « Assurance - Comité des Loisirs » 02 701 92 421, « Assurance - Bibliothèque » 02 702 30 421.

14. AUTORISATION DE PAIEMENT À INFOTECH - CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer le contrat de soutien technique pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente signée pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, avec la compagnie *INFOTECH*, aucune augmentation du tarif n'est prévue pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, la compagnie PG Solution a acquis la compagnie *INFOTECH* et qu'un nouveau logiciel sera offert aux municipalités, mais que celui-ci comporte des coûts supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 202400154 d'une somme de 8 298,90 \$ taxes incluses, émise par l'entreprise *INFOTECH* pour le contrat de soutien technique 2024 se détaille comme suit :

- *Contrat de soutien technique 2024*6 915,75 \$ taxes incluses
- *Modernisation Aurora Financier 20%*1 383,15 \$ taxes incluses

2023-12-434

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 8 298,90 \$ taxes incluses à l'entreprise *INFOTECH* pour le contrat de soutien 2024, soit au même tarif de base qu'en 2023 auquel des frais additionnels de 20% sont appliqués pour la modernisation Aurora Financier ;

QUE le paiement sera effectué en janvier 2024 afin d'éviter de comptabiliser des frais payés d'avance au 31 décembre 2023.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat logiciel informatique » 02 130 00 414

15. AUTORISATION DE PAIEMENT À PG SOLUTIONS INC. - CONTRAT D'ENTRETIEN, DE SOUTIEN ET DE MAINTIEN DES DROITS AC FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler le maintien des droits AC Finances de PG Solutions et de la plate-forme de base AccèsCité pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no CESA54103 de 1 528,02 \$ taxes incluses, émise le 1^{er} décembre 2023 par *PG Solutions Inc.* pour le renouvellement dudit contrat ;

2023-12-435

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 1 528,02 \$, taxes incluses à l'entreprise PG Solutions pour le maintien des droits AC Finances et de la plate-forme de base AccèsCité pour l'année 2024 ;

QUE le paiement sera effectué le 1^{er} janvier 2024 afin d'éviter de comptabiliser des frais payés d'avance au 31 décembre 2023.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat logiciel informatique » 02 130 00 414

SÉCURITÉ CIVILE

16. AFFECTATION DE SURPLUS DE 273 000 \$ POUR L'HÔTEL TRAVERSY

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2023, une somme de 273 000 \$ avait été prévue au budget dans le programme triennal des immobilisations pour le dossier de l'Hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2024, les élus ont pris la décision de créer un surplus affecté pour la somme de 273 000 \$ qui avait été réservé pour la finalité de ce dossier ;

2023-12-436

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une affectation de surplus accumulé affecté pour un montant de 273 000 \$ pour la finalité du dossier de l'hôtel Traversy :

Surplus affecté - Hôtel Traversy 273 000 \$

QUE cette affectation de surplus devra être comptabilisée dans l'exercice financier 2023.

17. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. - STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE AU 17 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-05-159 la municipalité mandate la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services professionnels dans le dossier de la stabilisation des berges du rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture no 02165 de 3 420,51 \$ taxes incluses pour l'avancement à 50% de la portion « *Devis de services professionnels et appel d'offres - Ingénieur* » de ce mandat, et ce au 17 novembre 2023 ;

2023-12-437

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 3 420,51 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

18. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. - STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE AU 8 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-05-159 la municipalité a mandaté la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services professionnels dans le dossier de la stabilisation des berges du rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture no 02188 de 2 921,08 \$ taxes incluses pour l'avancement à 80% de la portion « *Devis de services professionnels et appel d'offres - Ingénieur* » de ce mandat, et ce au 8 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 02188 inclut des frais supplémentaires de 868,78 \$ taxes incluses pour l'accompagnement durant le Comité de sélection du 22 novembre 2023 ;

2023-12-438

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 2 921,08 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

VOIRIE MUNICIPALE

19. AUTORISATION DE PAIEMENT À GARAGE PIERRE DUFRESNE - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS MÉCANIQUES - CAMION DE VOIRIE FORD 2022 F-250 SUPER DUTY

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de procéder à l'entretien mécanique ainsi qu'à diverses réparations mécaniques sur le camion de voirie Ford 2001 F-250 Super Duty ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 13134 de 4 629,45 \$ taxes incluses, émise le 8 décembre 2023 par *Garage Pierre Dufresne* pour les services d'entretien et réparations mécaniques ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-439

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 4 629,45 \$ taxes incluses à *Garage Pierre Dufresne*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien camion » 02 322 00 525

20. AFFECTATION DE SURPLUS DE 35 000 \$ POUR LES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2023, une somme de 35 000 \$ avait été budgétée pour l'ajout ou la réparation de glissières ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2024, les élus ont pris la décision de réserver la somme de 35 000 \$ pour l'ajout ou la réparation de glissières ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-440

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une affectation de surplus accumulé affecté pour un total de 35 000 \$ pour les glissières de sécurité au poste suivant :

Surplus affecté - Glissières de sécurité 35 000 \$

QUE cette affectation de surplus devra être comptabilisée dans l'exercice financier 2023.

21. OCTROI DE CONTRAT À ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC. - TRAVAUX DE REMPLACEMENT GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ - 890, RANG HAUT-DE-LA-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le 27 novembre 2023, un véhicule a percuté une glissière de sécurité et fait une sortie de route à la hauteur du 890, rang du Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE ladite glissière de sécurité ainsi qu'un poteau en « U » de panneau de signalisation ont été endommagés et doivent être réparés ou remplacés ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission no 12944 de 3 075,58 \$ taxes incluses, émise le 28 novembre 2023 par *Entreprise Ployard 2000 inc.* pour les travaux de remplacement et réparation de la glissière de sécurité au 890, rang du Haut-de-la-Rivière ;

2023-12-441

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat de remplacement et réparation de la glissière de sécurité au 890, rang du Haut-de-la-Rivière à *Entreprise Ployard 2000 inc.* pour la somme de 3 075,58 \$ taxes incluses ;

QUE les travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier ;

QUE la Municipalité effectue toutes les recherches nécessaires et entame une poursuite envers le conducteur impliqué afin de lui réclamer les frais de 3 075,58 \$ taxes incluses pour le remplacement et la réparation de ladite glissière de sécurité ;

QUE cette dépense sera comptabilisée dans le budget 2024 si les travaux sont effectués en 2024.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissières de sécurité » 02 320 05 521

22. OCTROI DE CONTRAT AUX ENTREPRISES B. C. I. - EMPIERREMENT DE L'INTERSECTION DES RANGS SAINT-JOSEPH ET SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au redressement par empierrement du fossé à l'intersection des rangs Saint-Joseph et Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut offrir ce type de contrat sans procéder à un appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité les entreprises *Groupe 132 Inc.* et *Les Entreprises B.C.I inc.* à soumissionner, et ce dans le but de favoriser l'économie locale ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se détaillent ainsi :

Les Entreprises B.C.I inc. - 3 604,47 \$ taxes incluses
Groupe 132 Inc. - 5 173,88 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mandater le plus bas soumissionnaire, *Les Entreprises B.C.I inc.*, pour la somme de 3 604,47 \$ taxes incluses ;

2023-12-442

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat de redressement par empierrement du fossé à l'intersection des rangs Saint-Joseph et Saint-Louis aux *Entreprises B.C.I inc.* pour la somme de 3 604,47 \$ taxes incluses ;

QUE les travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Pont-Ponceaux-Fossés » 02 320 01 521

23. OCTROI DE CONTRAT À GROUPE 132 INC. - TRAVAUX DE RÉPARATION DU PONCEAU DU RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réparation d'un ponceau du rang de l'Île situé à la sortie du village, secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut offrir ce type de contrat sans procéder à un appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité les entreprises *Groupe 132 Inc.* et *Les Entreprises B.C.I inc.* à soumissionner, et ce dans le but de favoriser l'économie locale ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se détaillent ainsi :

<i>Groupe 132 Inc.</i>	- 4 599,00 \$ taxes incluses
<i>Les Entreprises B.C.I inc.</i>	- 5 112,94 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mandater le plus bas soumissionnaire, soit *Groupe 132 Inc.* pour la somme de 4 599,00 \$ taxes incluses ;

2023-12-443

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat de réparation du ponceau du rang de l'Île à *Groupe 132 Inc.* pour la somme de 4 599,00 \$ taxes incluses ;

QUE les travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Pont-Ponceaux-Fossés » 02 320 01 521

HYGIÈNE DU MILIEU

24. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME PLP CONSULTANTS - PROGRAMMATION D'UN LOGICIEL DE MAINTIEN DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-04-127 mandate l'entreprise PLP Consultants, pour la somme de 4 599,00 \$ taxes incluses, pour l'élaboration du *Tableau de bord d'aide à la décision* devant inclure l'intégration des actifs municipaux dans une base de données de géomatique, l'établissement des cycles de vie de chaque type d'infrastructure, l'estimation des coûts unitaires des interventions et leur valeur de remplacement ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no PLP-23-003_Pier-2 de 1 149,75 \$ taxes incluses, émise par PLP Consultants pour les services de programmation d'un logiciel de maintien d'actifs municipaux durant la période du 28 juin 2023 au 30 septembre 2023 ;

2023-12-444

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de 1 149,75 \$ taxes incluses à PLP Consultants ;

QUE le mandat octroyé par la résolution 2023-04-127 prend fin au paiement de ladite facture, amenant ainsi le budget utilisé à 100%.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Gestion des actifs municipaux » 02 413 00 444

**25. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME
TECHNI-CONSULTANT INC. – COLLABORATEURS
EXTERNES POUR LA VIDANGE DES BOUES DES
ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-06-218 mandate la firme *Techni-Consultant Inc.* à titre de collaborateurs externes dans le projet de vidange des boues des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 02169 de 5 636,04 \$ taxes incluses, émise le 15 novembre 2023 par la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services professionnels d'accompagnement dans le projet de vidange des boues des étangs aérés ;

2023-12-445

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 5 636,04 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vidange des boues étangs » 02 414 10 445

**26. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME
TECHNI-CONSULTANT INC. – ACCOMPAGNEMENT DE
L'OPÉRATIONNEL AUX ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu recours aux services d'accompagnement de l'opérationnel dans le cadre du projet de vidange des boues des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 02168 de 692,78 \$ taxes incluses, émise le 16 novembre 2023 par la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services d'accompagnement professionnel suivants :

Pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2023

- Coordination et accompagnement de l'opérateur au niveau du formulaire SOMAEU, échantillonnage et coordination en vue de la vidange des boues ;

- Accompagnement de l'inspecteur municipal ;

Le 7 novembre 2023

- Rencontre des élus - David Lafontaine

2023-12-446

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 692,78 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels-TEU PVILLE » 02 414 10 411

**27. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME
TECHNI-CONSULTANT INC. – ACCOMPAGNEMENT DE
L'OPÉRATIONNEL AUX ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu recours aux services d'accompagnement de l'opérationnel dans le cadre du projet de vidange des boues des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 02212 de 504,46 \$ taxes incluses, émise le 11 décembre 2023 par la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services d'accompagnement professionnel suivants :

Pour la période de novembre et décembre 2023

- Coordination et accompagnement de l'opérateur au niveau du formulaire SOMAEU, échantillonnage et coordination en vue de la vidange des boues ;
- Accompagnement de l'inspecteur municipal ;

2023-12-447

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 504,46 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels-TEU PVILLE » 02 414 10 411

28. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC. - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 - VIDANGE DES BOUES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-08-292 octroie le mandat de vidange des boues des étangs aérés à l'entreprise *GFL Environmental Services Inc.*, pour la somme de 980 012,41 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no LQ02025565 de 589 476,83 \$ taxes incluses, émise le 29 novembre 2023 par *GFL Environmental Services Inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE le 8 décembre 2023, la Municipalité a reçu le *Décompte progressif n°1 des travaux exécutés au 28 novembre 2023* d'une somme de 549 235,58 \$ taxes incluses, approuvé par la firme *Techni-Consultant Inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE le *Décompte progressif n°1* émit par la firme *Techni-Consultant Inc.* inclus une retenue temporaire de 35 000 \$ pour la réparation d'une conduite d'aération et payable sur une facture distincte, à la réception de la recommandation de la firme *Techni-Consultant Inc.* à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal demande que les honoraires de *Techni-Consultant Inc.* relativement à la réparation de la conduite d'aération soient payables par la firme *GFL Environmental Services Inc.* ;

2023-12-448

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 549 235,58 \$ taxes incluses à *GFL Environmental Services Inc.* pour le *Décompte progressif n°1* ;

QUE la retenue de 35 000 \$ pour la réparation d'une conduite d'aération soit payable sur une facture distincte et sur recommandation de la firme *Techni-Consultant Inc.* ;

QUE les factures de *Techni-Consultant Inc.* relativement à la réparation de la conduite d'aération soient payables par la firme *GFL Environmental Services Inc.* et viennent en déduction du paiement de la retenue de 35 000 \$;

QUE cette dépense sera assumée par le secteur Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vidange des boues étangs » 02 414 10 445

29. OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - ÉTUDE DE CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES ÉTANGS AÉRÉS ET DU POSTE DE POMPAGE ALLY

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'étude de la capacité résiduelle de nos étangs aérés, des coûts d'augmentation de la capacité à l'ultime des développements en zone blanche et de l'impact des augmentations de capacité sur le poste de pompage de la rue Ally ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels de 12 641,50 \$ taxes incluses présentée par la firme *Stantec Experts-conseils ltée* pour la réalisation de l'étude et des évaluations décrites au paragraphe précédent ;

2023-12-449

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat de la réalisation de l'étude de capacité résiduelle des étangs aérés et du poste de pompage Ally, d'une somme de 12 641,50 \$ taxes incluses à la firme *Stantec Experts-conseils ltée* ;

QUE cette dépense soit payée à même le budget 2024 puisqu'aucun rapport ne sera produit en 2023 et que le mandat est octroyé le 12 décembre 2023 ;

QUE cette dépense sera assumée par le secteur Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels TEU Pville » 02 414 10 411

30. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – MODÉLISATION HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu recours aux services professionnels d'assistance technique et administrative dans le cadre du projet de modélisation hydraulique du réseau d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 02166 de 616,55 \$ taxes incluses, émise le 16 novembre 2023 par la firme *Techni-Consultant Inc.*, pour les services professionnels suivants :

Pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2023

- Répondre aux questions de la Municipalité ou des professionnels au cours de la réalisation de leur mandat ;
- Recherche de documents administratifs pour Pluritec à la demande de la directrice générale ;
- Validation d'information du balancement hydraulique et suivi auprès de la directrice générale.

2023-12-450

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 02166 de 616,55 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services-Génie-Eau jaune » 02 413 00 411

31. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – MODÉLISATION HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D’EAU POTABLE SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu recours aux services professionnels d’assistance technique et administrative dans le cadre du projet de modélisation hydraulique du réseau d’eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 02213 de 952,86 \$ taxes incluses, émise le 11 décembre 2023 par la firme *Techni-Consultant Inc.*, pour les services professionnels d’assistance technique et administrative suivants :

Pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023

- Répondre aux questions de la Municipalité ou des professionnels au cours de la réalisation de leur mandat ;
- Recherche de documents administratifs pour Pluritec à la demande de la directrice générale ;
- Validation d’information du balancement hydraulique et suivi auprès de la directrice générale ;
- Réunion de présentation du rapport préliminaire.

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-451

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture n° 02213 de 952,86 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services-Génie-Eau jaune » 02 413 00 411

32. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – DOSSIER MISE AUX NORMES DES EAUX USÉES SECTEUR N-D

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-06-185 mandate la firme *Techni-Consultant Inc.* pour la somme de 9 083,03 \$ taxes incluses pour la fourniture de services professionnels d’accompagnement durant le projet de mise aux normes de l’assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 02214 de 756,69 \$ taxes incluses, émise le 11 décembre 2023 par la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services professionnels suivants :

- *Accompagnement durant le mandat professionnel ;*
- *Collaborateurs externes (forfaitaire) ;*
- *Coordination du mandat avec Stantec.*

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-452

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le paiement de 756,69 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant Inc.* ;

QUE ces coûts seront assumés par le secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d’épuration secteur ND » 03 310 00 009

33. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME PLURITEC LTÉE – BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET ÉTUDES PRÉPARATOIRES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-05-170 octroie le contrat de 56 714,87 \$ taxes incluses à la firme *Pluritec LTÉE* pour la réalisation d'un balancement hydraulique et des études préparatoires en lien avec des problématiques à l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° F213893 de 15 429,54 \$ taxes incluses, émise le 27 novembre 2023 par la firme *Pluritec LTÉE*, pour les services professionnels rendus au 28 octobre 2023 qui se détaillent comme suit :

Activité	Budget	Avancement	
		%	\$
Démarrage & coordination du mandat	13 299 \$	45%	5 984,55 \$
Balancement hydraulique	16 120 \$	90%	14 508,00 \$
Études préparatoires	19 909 \$	0%	0,00 \$

2023-12-453
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° F213893 de 15 429,54 \$ taxes incluses à la firme *Pluritec LTÉE*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services Génie Eau jaune » 02 413 00 411

34. OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME PLURITEC LTÉE - RÉALISATION D'UN CAHIER DE RINÇAGE/PURGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE pour plus de précision lors des lectures d'eau relatives aux rapports à fournir, au laboratoire dans le futur ;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Pluritec LTÉE* propose la réalisation d'un cahier de rinçage unidirectionnel de notre réseau d'eau potable qui indiquera une vue générale des vannes à fermer et ouvrir ;

CONSIDÉRANT QUE le cahier de rinçage permettra un meilleur suivi des tronçons déjà nettoyés et en plus d'indiquer sur une autre page, plusieurs éléments essentiels à la maximisation de la tâche, l'état et l'entretien des vannes d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services no 38411 émise le 4 décembre 2023 par la firme *Pluritec LTÉE* pour la réalisation d'un cahier de rinçage unidirectionnel de notre réseau d'eau potable se détaille comme suit :

- *Estimations préliminaires de 120 séquences de rinçages ;*
- *Prix unitaire de 220 \$ par séquence de rinçage ;*
- *Budget total estimé à ± 26 400 \$ taxes en sus ;*
- *Début du mandat estimé en mi-janvier 2024 ;*
- *Durée du mandat estimé à environ 6 semaines.*

2023-12-454
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat de réalisation d'un cahier de rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable de la Municipalité à la firme *Pluritec LTÉE* pour la somme de ± 26 400 \$ taxes en sus ;

QUE cette dépense soit comptabilisée dans le budget 2024 puisqu'il est impossible que la firme *Pluritec LTÉE* nous fournisse le cahier de rinçage avant la fin d'année 2023.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services Génie Eau jaune » 02 413 00 411

35. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – ACCOMPAGNEMENT POUR L'ANNÉE 2023 - PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-413 octroie le contrat d'accompagnement professionnel relatif à la Programmation TECQ 2019-2023 pour l'année 2023, à la firme *Techni-Consultant Inc.* pour une somme de 2 242,01 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 02187 de 896,81 \$ taxes incluses, émise le 8 décembre 2023 par la firme *Techni-Consultant Inc.* pour l'avancement à 100% de ce mandat ;

2023-12-455

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 02187 de 896,81 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015

36. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - REMPLACEMENT DES CONDUITES DE LA RUE DESCHENEAUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-10-326 octroie le contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie – plans, devis et surveillance pour les remplacements de conduites pour la rue Descheneaux et Daneau à la firme *Stantec Experts-conseils ltée* pour un montant de 74 590,03 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 1823509 de 24 133,25 \$ taxes incluses, émise le 2 août 2023 par *Stantec Experts-conseils ltée* pour les services rendus au 28 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu ladite facture le 11 décembre 2023 ;

2023-12-456

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 1823509 de 24 133,25 \$ taxes incluses à la firme *Stantec Experts-conseils ltée.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rue Descheneaux, Daneau-TECQ » 03 310 00 022

37. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2023 RELATIF À LA TAXATION DU COURS D'EAU LAVOIE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Bélisle qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 249-2023 relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 249-2023 relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie est déposé. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

38. ÉCOCENTRE ODANAK - NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES 2024

Cet élément a été reporté à une séance ultérieure

39. ÉCOCENTRE ECO MP DE PIERREVILLE - ENTENTE DE SERVICES 2024

Cet élément a été reporté à une séance ultérieure

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

40. OFFICE D'HABITATION NICOLET-YAMASKA - ADOPTION DU 2^E BUDGET RÉVISÉ 2023

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska a déposé une deuxième révision des prévisions budgétaires pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la 2^e révision de budget 2023 fait en sorte qu'un montant de 2 190 \$ est à remettre à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska attendra que le rapport du vérificateur pour l'année financière 2023 soit déposé avant de remettre quelque somme que ce soit à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-457

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le premier budget révisé 2023 de l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska au montant de 1 767 006 \$;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

41. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 247-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 160-2017 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 247-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 160-2017 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la Municipalité de Pierreville modifie le règlement de zonage no 160-2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 14 novembre 2023 ;

2023-12-458

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil de la municipalité de Pierreville décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Ajouter à l'article no 15.1 *Les groupes habitation* l'usage suivant :

Groupe Habitation VI (H6)

Sont de ce groupe :

- a) Maison de chambre : habitation ne comprenant qu'un seul logement, dégagée de toute autre habitation permettant plusieurs chambres en location.

ARTICLE 3.

Modifier à l'article no 15.2 *Les groupes commerce*, l'énoncé en y ajoutant ceci :

Groupe Commerce I (C1)

- m) Services professionnels : services médicaux et de santé, juridiques, de comptabilité, d'architecture, de génie, d'agronomie, de design, de conception, cliniques vétérinaires, bureaux administratifs.

Groupe Commerce II (C2)

- h) Transport : entrepôts, garages, équipements d'entretien pour le transport, halte pour camionneurs.

La réparation, l'entretien, distribution d'essence et la vente ne sont autorisés qu'en tant qu'usage complémentaire à une entreprise de transport.

ARTICLE 4.

Modifier la grille des usages de la zone I-02 de l'annexe 4 du règlement de zonage 160-2017 afin de permettre :

Groupe Habitation VI⁷ (H6)

Sont de ce groupe :

- a) Maison de chambre : habitation ne comprenant qu'un seul logement, dégagée de toute autre habitation permettant plusieurs chambres à location.

Groupe Commerce I (C1)

- m) Services professionnels : services médicaux et de santé, juridiques, de comptabilité, d'architecture, de génie, d'agronomie, de design, de conception, cliniques vétérinaires, bureaux administratifs.

ARTICLE 5.

Modifier la grille des usages de la zone I-03 de l'annexe 4 du règlement de zonage 160-2017 afin de retirer l'usage suivant suite à une erreur au projet de règlement no 235-2022 :

h) Finances, assurances et services immobiliers : banques, caisses populaires, assurances, services immobiliers.

ARTICLE 6.

Modifier l'article no 21 *Logement dans les bâtiments commerciaux et industriels* du règlement de zonage 160-2017 comme suit :

Dans les bâtiments commerciaux et industriels, l'aménagement et la location de logements sont autorisés aux conditions suivantes :

- Le logement doit posséder une entrée distincte du commerce ou de l'industrie, toutefois un accès du logement au commerce ou à l'industrie est permis ;
- Un seul logement ou maison de chambre par établissement industriel est permis.

ARTICLE 7.

Modifier l'article no 86 *Nombre de bâtiments principaux et leur utilisation* du règlement de zonage 160-2017 comme suit :

Un seul bâtiment principal peut être érigé sur un terrain. Un bâtiment principal ne peut avoir qu'une seule utilisation principale, celle-ci pouvant cependant être le fait de plusieurs établissements ou de plusieurs unités différentes, mais de même nature. Ainsi, il est possible d'ériger plus d'un bâtiment principal sur un même terrain dans le cas de :

- bâtiments résidentiels multifamiliaux ;
- bâtiments commerciaux compris dans les groupes *Commerce II* ou *Agriculture V* tels que définis aux Sous-Articles 15.2 et 15.5 ;
- de bâtiments industriels ;
- de bâtiments agricoles, incluant les habitations rattachées à des exploitations agricoles permises par la LPTAA (L.R.Q., P-41.1).

Dans les cas prévus au présent règlement, un bâtiment principal peut aussi avoir une utilisation mixte (commerce et habitation).

Également, il est permis d'avoir plusieurs commerces (industries ou institutions) à l'intérieur d'un même bâtiment principal, à la condition que les usages s'y retrouvant appartiennent au même groupe d'usage selon la classification des usages prévue à l'article 15 du présent règlement.

Exceptionnellement pour les organismes privés et communautaires (groupe commerce C1), plus d'un bâtiment principal et plus d'un usage sont autorisés.

ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

André Descôteaux,
Maire de Pierreville

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

**42. DATE D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE –
RÈGLEMENT NUMÉRO 247-2023 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 160-2017 AFIN DE
MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer une date d'assemblée de consultation publique concernant le projet de règlement no. 247-2023, modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017, afin de modifier certaines dispositions ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'informer la population, un avis de consultation publique sera présenté sur notre site Internet, conformément à notre réglementation déterminant les modalités de publication des avis publics ;

2023-12-459

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'établir la date de l'assemblée de consultation publique au 20 décembre 2023 à 18h00 au 26, rue Ally, à Pierreville.

**43. ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE 2023-006 DE
JEAN-FRANÇOIS DOSTIE**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure no 2023-006 vise l'implantation d'un second dôme de 40 pi x 160 pi qui se fera en deux étapes, soit une première section de 80 pi sera montée dans les prochaines semaines alors que la seconde section de 80 pi sera montée avant les fêtes, sinon au printemps 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier dôme a été installé en 2014 suite au permis no 2014-129 après l'obtention d'une dérogation mineure (D-2014-006) et la résolution 2014-08-171 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé en zone industrie (zone I-03 au plan de zonage) ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette même zone, certains usages peuvent faire l'installation de dôme en conformité avec le règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne touche ni l'usage ou la densité ;

CONSIDÉRANT QUE le lot n'est pas en zone de contrainte ou de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne devrait pas nuire au droit de jouissance des propriétés voisines ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a pour effet d'augmenter les activités commerciales du demandeur au sein de la municipalité de Pierreville ;

2023-12-460

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de Jean-François Dostie ;

QUE le tout devienne conforme et que la décision du Comité consultatif d'Urbanisme soit transmise à l'inspecteur en bâtiment.

44. ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE 2023-007 DE MARTIN PROULX

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure no 2023-007 vise l'implantation d'un dôme de 60 pi x 120 pi ;

CONSIDÉRANT QU'un premier permis, no 2021-080 a été demandé et émis de bonne foi pour lequel, les travaux n'ont pas été effectués ;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième permis, no 2023-025, a alors été délivré ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé en zone industrie (zone I-03 au plan de zonage) ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette même zone, certains usages peuvent faire l'installation de dôme en conformité avec le règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne touche ni l'usage ou la densité ;

CONSIDÉRANT QUE le lot n'est pas en zone de contrainte ou de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne devrait pas nuire au droit de jouissance des propriétés voisines ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-461

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de Martin Proulx ;

QUE le tout devienne conforme et que la décision du Comité consultatif d'Urbanisme soit transmise à l'inspecteur en bâtiment.

LOISIRS ET CULTURE

45. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - BUDGET 2023 - LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Lien Maison de la famille dépose une demande d'aide financière à la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre un lieu de rencontre et de vie communautaire, des activités, des ateliers ainsi que des services pour toutes les familles ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a fourni à la Municipalité une liste des activités et le nombre de participants ainsi que ses états financiers 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-462

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un montant de 2 000 \$, en guise d'aide financière pour l'année 2023 à l'organisme Le Lien Maison de la famille.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - Maison de la famille » 02 701 95 990

46. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'HÔTEL DE VILLE - PAFIRSPA

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-03-099 autorise le dépôt de la demande d'aide financière relative au programme PRACIM dans le but d'effectuer des travaux de réaménagement et d'agrandissement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE si la Municipalité obtient l'aide financière pour son projet de réaménagement et d'agrandissement de l'hôtel de ville, la Municipalité désire mettre en place un projet d'aménagement du parc de l'hôtel de ville et du bord de l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a recouru aux services professionnels d'accompagnement avant mandat de la firme *Techni-Consultant Inc.* dans le cadre d'une réunion de remue-méninge qui a eu lieu le 13 septembre 2023, lors de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Détermination des besoins en lien avec l'aménagement du parc de l'hôtel de ville et du bord de l'eau ;
- Explication des étapes à venir (architecte paysager, aide financière, etc.)
- Explication des différentes subventions disponibles.

CONSIDÉRANT QUE la facture no 02167 de 1 538,03 \$ taxes incluses, émise le 16 novembre 2023 par *Techni-Consultant Inc.* pour les services professionnels relatifs à ladite réunion ;

2023-12-463

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 1 538,03 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parc Lafrenière & Parc Martel » 03 310 01 007

47. AUTORISATION DE PAIEMENT À DPE INC. - CADEAUX AUX PARTICIPANTS - TOURNOI DE SOCCER 2023

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur du Tournoi de soccer 2023 de Pierreville a fait l'achat de cinq cents (500) bouteilles d'eau bleue de 600 ml qui ont été offertes en cadeau à chacun des participants dudit tournoi qui a eu lieu du 23 au 27 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le 4 décembre 2023, madame Lindsay Laprade a transmis la facture no 55835 de 3 345,77 \$ taxes incluses, émise le 11 septembre 2023 par l'entreprise *DPE Inc.* ;

2023-12-464

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 3 345,77 \$ taxes incluses à l'entreprise *DPE Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs Pierreville-Soccer » 02 701 52 690

48. PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE VINCENT-LEMIRE - PROJET CLASSE EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-386 autorise la Municipalité d'offrir une contribution financière de l'ordre de 2% du budget de réalisation du projet de classe extérieure, soit une contribution de 2 000 \$ l'école Vincent-Lemire ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent débiter au printemps 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-465

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 2 000 \$ en guise de contribution financière à l'école Vincent-Lemire.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – divers organismes » 02 701 90 990

49. AUTORISATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA GUIGNOLÉE 2023 - SECTEURS PIERREVILLE ET NOTRE-DAME-DE-PIERREVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'année 2023 est particulièrement difficile financièrement pour plusieurs familles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire un don de 1 000 \$ dans le cadre de la Guignolée des médias 2023 afin de venir en aide aux familles dans le besoin ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-466

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer, pour la Guignolée des médias 2023, un don de 1 000 \$;

QUE le don sera partagé au prorata des paniers distribués par le secteur Pierreville et le secteur Notre-Dame-de-Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – divers organismes » 02 701 90 990

50. AUTORISATION DE PAIEMENT À MME JOSÉE BUSSIÈRES - CONCOURS DE CONCEPTION DE CARTES DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023, la conseillère municipale et membre du Comité des loisirs de Pierreville, madame Josée Bussièrès, souhaite organiser un concours de conception de cartes de vœux de Noël ;

CONSIDÉRANT QUE les prix à gagner seront différentes cartes-cadeaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-467

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser, à titre de don, le paiement de 158,63 \$ taxes incluses à madame Josée Bussièrès pour l'achat de cartes-cadeaux à remettre aux gagnants du concours de conception de cartes de vœux de Noël ;

QUE madame Josée Bussièrès doit fournir à la Municipalité les copies des factures d'achat des cartes-cadeaux.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention comité des loisirs » 02 701 92 990

51. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

52. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 octobre 2023 - Rapports mensuels du traitement de la récupération du mois de novembre 2023.

53. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud, messieurs les conseillers Michel Bélisle, et Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h35 et se termine à 21 h 24.

54. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-12-468

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 24.

André Descôteaux,
Maire

Lyne Boisvert, CPA,
Directrice générale et greffière-trésorière